



Le bâtonnier national

Kinshasa le, 24 août 2018.

N/Réf. : CNO/BN/MKM/ 507 - 08 /SN/2018

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde de Sceaux ;
 - Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;
 - Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle ;
 - Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation ;
 - Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation ;
 - Monsieur le Premier Président du Conseil d'Etat ;
 - Monsieur le Procureur Général près le Conseil d'Etat
- (TOUS) à KINSHASA/GOMBE
- Messieurs les Premiers Présidents des Cours d'Appel, (TOUS)
 - Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel, (TOUS)



A Madame et Messieurs les Bâtonniers (TOUS),

Concerne : Ancienneté professionnelle d'Avocats dans les nouveaux barreaux

**Madame et Messieurs les Bâtonniers,
Chers et Honorés Confrères,**

Je reviens vers vous dans le souci de voir la profession d'avocat s'organiser et s'exercer dans le respect de la loi et du règlement intérieur cadre des Barreaux congolais.

